





Communiqué

20 février 2024

Les Églises apportent une contribution importante à la société

« L'Église, c'est plus que ce que tu crois » : guidées par cette devise, les trois Églises nationales bernoises ont présenté toutes les prestations qu'elles accomplissent dans l'intérêt de l'ensemble de la société : centres de conseil, projets sociaux pour jeunes et moins jeunes et événements culturels.

Le lieu de la conférence de presse n'a pas été choisi au hasard. Le Centre Hip-hop de Berne est un rendez-vous de la jeunesse qui met au cœur de ses activités la danse et la musique. C'est un exemple d'établissement soutenu financièrement par les Églises nationales au même titre que de nombreux centres de conseil, même si leur dénomination ne les évoque pas directement. Les personnes non membres, sans confession ou adeptes d'une autre religion en profitent aussi. Mentionnons également les centres de distribution de nourriture pour personnes nécessiteuses, les cours de langue pour les réfugiées et réfugiés ou les services « Entraide à votre porte » qui, durant la pandémie, ont livré des biens de première nécessité aux personnes isolées.

Que ce soit en ville, dans les agglomérations ou dans les régions rurales, les Églises fournissent un service public d'envergure. Manifestations culturelles, offres de proximité favorisant la sociabilité des seniors, des jeunes et des enfants, ouvertes également aux petites bourses ou aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble de ces prestations permet à tout un chacun de prendre part à la vie de la société, génère de la solidarité et contribue à réduire la solitude ou à alléger le poids de soucis pesants.

Les Églises reçoivent des subventions de la part du canton de Berne pour accomplir ces « prestations d'intérêt général » pour reprendre la formulation de la loi sur les Églises nationales. Ces subventions constituent de l'argent bien investi, car de nombreuses personnes bénévoles collaborent aux projets ecclésiaux. Le compte rendu que les Églises nationales ont soumis au canton conformément à leur mandat fait état de 833 600 heures de travail, ce qui correspond à 400 équivalents plein temps. Si l'État devait assumer ces tâches d'utilité publique, les coûts prendraient l'ascenseur.

Outre cet aspect, la conférence de presse a également abordé le thème de la motion Reinhard qui sera débattue au Grand Conseil en mars. La motion entend déclarer facultatif l'impôt paroissial des personnes morales. Si le Parlement cantonal devait accepter cette intervention, les paroisses se verraient obligées de réduire les prestations d'intérêt général. La loi stipule en effet que les impôts paroissiaux dont s'acquittent les entreprises doivent être consacrés exclusivement à cet effet et non à des activités cultuelles.

Contact:

Matthias Siegfried, responsable du service de la communication francophone, tél.: 031 340 24 11

Dr. Christian Geltinger, responsable de la communication de l'Eglise nationale cath.-rom. du canton de Berne, 031 300 33 41

Curé Christoph Schuler, président église nationale catholique-chrétienne du canton de Berne, 031 318 06 56

Page 1/1

Églises réformées Berne-Jura-Soleure | service de la communication | Altenbergstrasse 66 | case postale | 3000 Berne 22 | Téléphone +41 31 340 24 24 | communication@refbejuso.ch | www.refbejuso.ch